

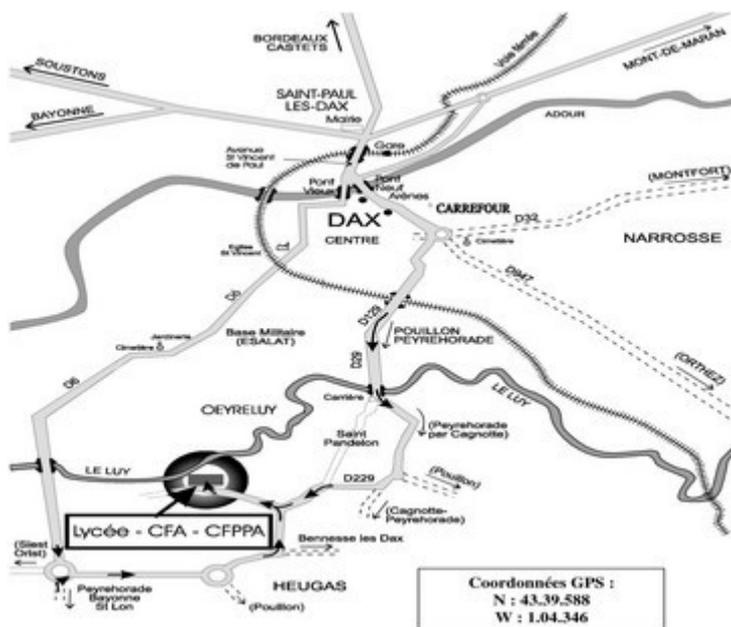


MODALITES DE PARTICIPATION AU CONGRES

Paris, le 27 janvier 2023

Secteur Vie Syndicale

Bulletin Spécial N° 2



Sommaire

Rapports d'activité :
– à l'heure du vote

Élections au moment du congrès :
– Commission de contrôle
– Commission de conciliation

Inscription au 30^{ème} Congrès National – modalités

Le 30^{ème} Congrès ordinaire du SNETAP-FSU se tiendra du 5 au 7 avril 2023 à Dax (Landes)



ÉDITO

Aux syndiqué.e.s du SNETAP-FSU,

Vous tenez entre vos mains notre 2^{ème} « bulletin spécial congrès national »... Au programme plusieurs informations importantes, et en particulier les modalités de vote du rapport d'activité de notre organisation et les modalités d'inscription à notre congrès national de mai prochain. Rien de moins.

En effet, une année de congrès national constitue assurément pour un syndicat un temps fort de notre vie démocratique, avec d'abord la consultation des adhérent-e-s appelé-e-s à se prononcer en votant sur le rapport d'activité de ces 3 dernières années (date butoir arrêtée : le 17 mars 2023 – cachet de la poste faisant foi), puis avec les débats à venir en février/mars dans les sections locales (avec mandatement de vos délégué.e.s aux congrès), puis dans le cadre des congrès régionaux préparatoires (avec l'élaboration de mandats régionaux) et enfin à travers la participation d'un certain nombre d'adhérent.e.s mandaté.e.s au congrès national lui-même.

Rappelons que le congrès est le lieu où, à la fois on fait le bilan de notre activité et le constat des résultats des luttes que nous avons conduites, mais aussi et surtout où l'on construit les mandats qui détermineront les lignes d'actions de notre organisation pour les 3 années à venir. C'est aussi un moment convivial pendant lequel les adhérent-e-s se rencontrent et échangent.

Sa réussite repose sur une bonne préparation impliquant l'engagement, le militantisme de chacun-e et en particulier des sections, locales et régionales. Comptant sur l'implication de chacun-e...

Alors merci de voter en nombre sur le rapport d'activité de notre syndicat et de vous inscrire dans les débats à venir de nos congrès en région, avant de se retrouver en avril sur Dax !

**Le Secrétariat Général
SNETAP-FSU**

Votes sur le rapport d'activité du Bureau National

Ce rapport présente l'ensemble de l'activité de l'exécutif du SNETAP-FSU pendant la période entre deux congrès nationaux. Dans le cadre de la préparation de notre prochain congrès national (du 5 au 7 avril 2023) et conformément à nos statuts, l'ensemble des adhérent.e.s du SNETAP-FSU est appelé à se prononcer sur le rapport d'activité du Bureau National. Le vote a lieu dans chaque section.

Les rapports figurent dans le bulletin spécial joint au bulletin n° 424 de notre revue *l'Enseignement Agricole* ainsi que sur le site internet du SNETAP-FSU

Date limite d'envoi des votes : 17 mars 2023, cachet de la poste faisant foi

Matériel de vote, à remettre à chaque adhérent-e :

- enveloppe de couleur vierge anonyme,
- enveloppe pré-imprimée à compléter et signée par le votant,
- bulletin de vote (à multiplier)

Matériel pour le-la secrétaire de section :

- un bordereau alphabétique des adhérent.e.s,
- une enveloppe retour

Modalités de vote :

Dans les sections :

Le ou la Co-secrétaire de section remet à chaque adhérent.e le matériel de vote.

L'adhérent.e glisse son bulletin de vote, après l'avoir rempli, dans l'enveloppe vierge et insère cette première enveloppe dans l'enveloppe pré-imprimée qu'il.elle renseigne (Nom-Prénom, Région, Département, Établissement), signe et remet au/à la secrétaire de section.

Le ou la Co-secrétaire recueille les votes et complète le bordereau, le signe et fait signer par deux syndiqué.e.s de la section.

Adhérent.e.s retraité.e.s et adhérent.e.s isolé.e.s :

Pour les syndiqué.e.s retraité.e.s, ou isolé.e.s, le matériel est adressé individuellement par voie postale. Il en est de même pour ceux et celles qui ne seront pas en mesure de voter dans leur section, pour raison de déplacement ou autre, et qui en feront la demande.

Les votes sont à adresser à :

COMMISSION DE CONTRÔLE
SNETAP – FSU - 251 rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Remarque : Au cas où un.e adhérent.e rencontrerait des difficultés pour se procurer le matériel de vote, l'utilisation d'enveloppes ordinaires est acceptée, à condition :

- que l'enveloppe n°1 ne comporte aucun signe distinctif
- que l'enveloppe n°2 comporte toutes les indications mentionnées ci-dessus et soit signée,

le bulletin de vote est téléchargeable sur le site du SNETAP-FSU.

Dépouillement :

Conformément aux statuts, c'est la Commission de Contrôle qui procédera au dépouillement (**aucun dépouillement dans les sections**).

NB. La Commission de contrôle sera obligée de considérer **comme nul** :

- Tout bulletin qui ne sera pas inséré dans la double enveloppe : enveloppe **anonyme** et **enveloppe renseignée et signée**,
- Tout bulletin qui ne sera pas correctement rempli ou qui comporterait un signe distinctif.

Elections pendant le congrès **commission de contrôle, commission de conciliation** *les candidat.e.s seront invité.e.s à présenter leur candidature pendant le congrès.*

Durant le congrès, les congressistes seront amené.es à élire les membres de deux commissions importantes de notre organisation.

La Commission de Contrôle

La commission de contrôle est chargée du dépouillement des différents votes nationaux, de vérifier les actes administratifs du syndicat, la régularité des élections, la validité des mandats. Elle est donc un organisme essentiel pour la garantie de notre fonctionnement démocratique.

La commission de contrôle est composée de 5 membres titulaires et 2 adjoint.e.s **élu.e.s par le congrès national parmi les délégué.e.s présent.e.s en dehors du conseil syndical national.**

Ces membres entrent en fonction après le congrès, ils et elles sont élu.e.s pour 3 ans et sont rééligibles. Ils et elles participent aux Conseils Syndicaux Nationaux qui se tiennent 3 fois par an. La Commission se réunit lors des dépouillements des consultations des adhérent.e.s.

Le Secrétariat Général du SNETAP-FSU peut être amené à consulter régulièrement la commission de contrôle pour des questions statutaires ou réglementaires (Statuts et Règlement Intérieur du SNETAP-FSU)

La Commission de Conciliation

La commission de conciliation a pour mission de régler des différends entre syndiqué.e.s. Tout.e adhérent.e peut saisir la commission qui mène, sur décision du conseil syndical national ou du congrès, une mission d'enquête et de conciliation dont elle rend compte devant le conseil syndical national ou exceptionnellement devant le congrès.

La commission de conciliation est composée de 6 membres titulaires et de 2 suppléant.e.s :

➔ 3 membres titulaires et un.e membre suppléant.e élu.e.s par le conseil syndical national en son sein

➔ 3 membres titulaires et un.e suppléant.e, **délégué.e.s au congrès élu.e.s individuellement par lui.**

Ces candidatures sont exclusives de toutes candidatures au conseil syndical national. Ces membres sont élus pour 3 ans.

Pour ces deux commissions, l'appel à candidatures est lancé à l'ouverture du congrès. Les élections ont lieu le second jour du congrès.

N'hésitez pas à contacter le SNETAP-FSU pour tout renseignement !

Modalités de participation au congrès

1. Qui participe au Congrès? A quel titre?

Articles 18 des statuts et 10 du règlement intérieur

1 - les **délégué.e.s des sections locales** (article 10-1 RI)

- a) 2 délégué.e.s jusqu'à 40 adhérent-e-s, plus un.e délégué.e par tranche de 20, sur la base du nombre d'adhérent.e.s à jour de leur cotisation au moment de l'inscription
- b) Elu.e.s en réunion des syndiqué-e-s de la section
- c) des suppléant.e.s sont à élire qui siégeront en cas d'empêchement des titulaires

deux démarches à faire : → **procès verbal d'élection par les co-secrétaires de section (annexe 2)**
→ **inscription individuelle (annexe 4)**

2 – les **membres du C.S.N.** (Conseil Syndical National – article 12 RI)

- Co-Secrétaires régionaux.ales (dont 10 au titre des DOM), régulièrement élu.e.s, suivant un rythme propre à chaque région, lors d'un congrès régional
- Co-Secrétaires de catégories
- Co-Secrétaires de secteurs
- Secrétaires Généraux.ales
- Trésoriers.ières nationaux.ales

une démarche à faire : → **inscription individuelle (annexe 4)**

3 – les **délégué.e.s des retraité.e.s** (article 10-6 RI)

- a) Un.e délégué-e par tranche de 5 retraité-e-s syndiqué-e-s de la région.
- b) Elu.e.s lors des congrès régionaux préparatoires parmi les retraité.e.s de la région présent.e.s,

deux démarches à faire : → **procès verbal d'élection par les co-secrétaires de région (annexe 3)**
→ **inscription individuelle (annexe 4)**

4 – les **co-secrétaires départementaux.ales** (article 8 des statuts)

deux démarches à faire : → **procès verbal par les co-secrétaires départementaux (annexe 2 à ajuster)**
→ **inscription individuelle (annexe 4)**

5 – les **membres de la commission de Contrôle** (art. 31 des statuts) et de **Conciliation** (art. 33 des statuts)

une démarche à faire : → **inscription individuelle (annexe 4)**

6 – les **auditeur.rices** (article 10-3 RI) – ne participent pas aux votes

- a) Les **élu.e.s paritaires** - ou leurs suppléant.e.s, si ils/elles ne sont pas délégué.e.s - avec prise en charge par la trésorerie nationale
- b) Tout.e adhérent.e, sans prise en charge par la trésorerie nationale, dans la limite des capacités d'accueil (hébergement- repas...)

une démarche à faire : → **inscription individuelle (annexe 4)**



2. Comment s'inscrire ?

En résumé

Je suis délégué.e de ma section	Annexes 2 et 4
Je suis membre du CSN et des commissions de contrôle et de conciliation	Annexe 4
Je suis retraité.e	Annexes 3 et 4
Je suis auditeur.rice	Annexe 4

→ **Toutes et Tous les congressistes doivent envoyer leur bulletin d'inscription (annexe 4)**

SNETAP-FSU - Congrès DAX
251, rue de Vaugirard 75732 PARIS cedex 15

ou, scannés, par mail à congres.dax@snetap-fsu.fr
avant le vendredi 17 mars 2023

→ **Pour les délégué.e.s de sections et les délégué.e.s retraité.es :**

Les délégué.e.s mandaté.e.s par les sections, le département, la région ne pourront siéger valablement que sur production des procès-verbaux d'élection, **signés** :

- **PV d'élection des délégué.e.s de section**, annexe 2, à faire parvenir par **les Co-secrétaires de section**

- **PV d'élection des retraité.e.s**, annexe 3, à faire parvenir par **les Co-secrétaires régionaux-ales**, après avoir effectué l'inscription à :

SNETAP-FSU - Congrès Dax
251, rue de Vaugirard 75732 PARIS cedex 15

ou, scannés, par mail à congres.dax@snetap-fsu.fr
avant le vendredi 17 mars 2023

(pour les retraité-e-s dès réunion du congrès régional)

Nous demandons aux camarades de tenir absolument ce délai afin de ne pas compliquer l'organisation matérielle du Congrès. La prise en compte des inscriptions des auditeur.rices se fera dans la limite des capacités d'accueil et dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.



3. Tout.e participant.e, en activité, doit demander une autorisation d'absence

Chaque participant.e au Congrès devra effectuer sa propre demande d'autorisation d'absence auprès de son chef d'établissement, supérieur hiérarchique, au moins 48 heures avant la date du Congrès, selon le modèle ci-joint **-Annexe 1**. Pour faciliter les absences, il est souhaitable d'anticiper le plus possible sur le délai de 48 heures.

4. Hébergement, repas



L'objectif étant une **ouverture du congrès à 9h30 le mercredi 5 avril 2023**, il est prévu une organisation permettant à un **maximum des congressistes d'arriver dès le mardi 4 avril dans l'après-midi** (hébergement prévu, repas sur réservation).

L'**hébergement** des congressistes se fera au Lycée (internat) en chambre de 2 lits (**3 lits la première nuit puis possibilité de passer à 2 à partir du mercredi soir**).

Apporter un duvet, affaires toilettes - utile de prévoir aussi le pyjama, éventuellement les boules quies :

Nous signaler avec qui vous voulez occuper les chambres. Nous essaierons de le respecter dans la mesure du possible. A défaut nous compléterons les lits libres.

Les repas seront assurés par le Lycée du mercredi midi au vendredi midi (panier repas)

les repas du mardi 4 avril au soir et du vendredi 7 midi ne pourront être servis que sur réservation préalable lors de l'inscription au congrès.

Si pour une raison particulière un.e camarade a besoin d'avoir une chambre individuelle, de même si des régimes spéciaux sont à prévoir, les camarades concerné.e.s sont invité.e.s à le signaler directement à la permanence.

5. Transports, remboursement des frais

A un quart d'heure au sud de Dax, le Lycée agricole Hector Serres est à une dizaine de kilomètres de la gare de Dax.

Mardi 4 avril au soir, 2 navettes partiront à **18h00 et 22h00 depuis la gare pour rejoindre le Lycée.**

Il en sera de même le vendredi 7 avril, pour les départs, 1 navette est prévue pour rejoindre la gare (nombre arrêté lors des inscriptions) : **départ 13h30.**

Des dispositions vont être prises pour effectuer la liaison entre Dax et le Lycée si besoin en dehors de ces navettes mais de manière ponctuelle seulement. Merci d'en faire la demande avec parcimonie et prévenance.

Toute initiative en vue de réduire les frais de déplacements est encouragée (notamment le covoiturage, les transports en commun...).

Remboursement transports en commun (train, bus...) : remboursement sur la base d'un billet de train tarif SNCF 2^{ème} classe, sur présentation des justificatifs (billet, facture de location si regroupement des syndiqué-e-s...).

Le transport en avion ne pourra être remboursé qu'après un accord préalable obligatoire de la trésorerie nationale.

Remboursement voiture :

1 passager (le chauffeur) = 0,20 € du Km

3 passagers (le chauffeur+2) = 0,30 € du Km

2 passagers (le chauffeur+1) = 0,25 € du Km

4 passagers (le chauffeur+3) = 0,35 € du Km

Prise en charge des repas : seuls les repas servis au lycée sont pris en charge par la trésorerie nationale. Les autres repas sont à la charge des congressistes, voire des trésoreries de section locale ou régionale.

Des **états de frais** seront distribués aux délégué.e.s régionaux pendant le congrès. Ils devront être remis pour le jeudi 6 à midi à la commission de contrôle, avec leurs justificatifs, pour vérification et préparation des **chèques de remboursement qui seront remis le samedi matin aux délégué.e.s régionaux.**

ANNEXE 1 - Autorisation Spéciale d'Absence

(Application de article 13 du décret n° 82-447 du 28.05.82, sur instruction du gouvernement Fiche 7 SG/SRH/SDDPRS/2015-1060 du 09.12.2015 et du décret n°85-397 du 03.04.85)

SYNDICAT DEMANDEUR : SNETAP - F.S.U.

M., Mme

en fonction à :

.....

est autorisé-e à participer du **5 au 7 avril 2023** durant 3 journées, délais de route non compris, au Congrès National du SNETAP-FSU qui se tiendra au :

**Lycée Agricole Hector Serres
2915 Route des Barthes
40180 Oeyreluy**

Dans le cadre des 20 jours par an accordés pour les congrès syndicaux départementaux, régionaux, nationaux, fédéraux ou confédéraux.

A.....le.....2023

**Signature du Responsable
de l'organisation syndicale**

Fabrice CARDON



Signature du Chef de Service

ANNEXE 2 – procès-verbal d'élection des délégué.e.s de section au Congrès

A envoyer **avant le 17 mars 2023** (délai impératif) :
SNETAP-FSU
Congrès de Dax
251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15

Ce procès verbal servira à la Commission de Contrôle pour valider votre participation au Congrès.

RÉGION :N° département :

ÉTABLISSEMENT :

Date de la réunion d'élection :

Effectif de la section :Nombre de votant-e-s :

Noms des délégué-e-s élu-e-s (avec nombre de voix)

TITULAIRES Nom, prénom	Nombre de voix	SUPPLÉANT.E.S Nom, prénom	Nombre de voix

Le/La Co-Secrétaire de la Section :

NOM – Prénom :

Signature :

Deux syndiqué.e.s :

NOM - Prénom :

Signature :

NOM – Prénom :

Signature :



ANNEXE 3 – procès verbal d'élection des délégué.e.s retraité.e.s au congrès

A envoyer avant le 17 mars 2023 (délai impératif) :
SNETAP-FSU
Congrès de Dax
251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15

RÉGION :

Date de la réunion d'élection (Congrès régional) :

Effectif des retraité.e.s de la région : Nombre de délégué.e.s (1/5) :

Nombre de retraité.e-s présent.e.s au congrès :

Noms des délégué.e-s élus (avec nombre de voix)

TITULAIRES Nom, prénom	Nombre de voix	SUPPLEANT-E-S Nom, prénom	Nombre de voix

Le/La Co-Secrétaire Régional.e :

Deux syndiqué.e.s:

NOM - Prénom:

NOM - Prénom:

Signature :

Signature :

NOM – Prénom :

Signature :



ANNEXE 4 – bulletin d'inscription individuelle (à remplir par tous les congressistes)

Au préalable prendre connaissance des précisions contenues
dans le bulletin spécial n° 2 Congrès

A envoyer **avant avant le 17 mars 2023** (délai impératif) :
SNETAP-FSU
Congrès de Dax
251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15



Nom - Prénom :
Numéro de téléphone :
Corps :
RÉGION : Numéro de département :
Nom du/de la co-secrétaire de section locale
(si congressiste mandaté-e-s par la section) :
Établissement / section :

Participation au titre de : cocher – une seule case

<input type="checkbox"/>	Délégué-e section titulaire
<input type="checkbox"/>	Délégué-e section suppléant-e
<input type="checkbox"/>	Membre CSN titulaire
<input type="checkbox"/>	Co-Secrétaires départementaux-ales
<input type="checkbox"/>	Délégué-e des retraité-e-s
<input type="checkbox"/>	Membre commissions contrôle/ conciliation
<input type="checkbox"/>	Auditeur-trice
<input type="checkbox"/>	Invité-e

Jour d'arrivée : Moyen de transport :

Prendra la navette bus mardi : - 18h00 de la gare vers le lycée :
- 22h00 de la gare vers Lycée (oui – non) :

Prendra la navette bus vendredi 7 avril : - 13h30 Lycée vers la gare (oui – non) :

Souhaite un hébergement (oui – non) : Chambre triple : Avec qui ?

Inscription aux repas (servis au Lycée uniquement sur réservation) : à cocher

<input type="checkbox"/>	Mardi soir
<input type="checkbox"/>	vendredi midi – panier froid

DATE :

SIGNATURE :